

COFITEM-COFIMUR

MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE LIQUIDITE
--

Un nouveau contrat a été mis en œuvre avec Aurel BGC.

CESSATION D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

Au 31 décembre 2010, il a été mis fin au contrat de liquidité confié par la société Cofitem - Cofimur à la société Oddo Corporate Finance.

A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 569 titres
- 409 206,26 euros

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

A partir du 1^{er} janvier 2011 et pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, la société Cofitem-Cofimur a confié à Aurel BGC la mise en œuvre d'un contrat de liquidité sur ses actions ordinaires conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 1.569 titres
- 309.206,26 euros.

Le 1 février 2011

COFITEM-COFIMUR

SA au capital de 62 250 705 € – RCS Paris B 331 250 472

43, rue Saint Dominique – 75007 Paris

Tél. : 01 53 70 77 77 – Fax : 01 53 70 77 78

Code ISIN : FR 0000034431 – Mnémonique : CFTM

www.cofitem-cofimur.fr